



TARIF HONORAIRES TTC 2024

***Honoraires de négociation applicables à partir du 1 mars 2024. à la charge du mandant sauf stipulation contraire**

HABITATION – LOCAL - TERRAIN

-	0 € à 40 000 €	4 000 €
-	40 001 € à 60 000 €	5 000 €
-	60 001 € à 80 000 €	6 000 €
-	80 001 € à 120 000 €	7 000 €
-	120 001 € à 150 000 €	8 000 €
-	150 001 € à 250 000 €	9 500 €
-	Au-delà de 250 001 €	11 500 €
-	Droit au bail	10 %
-	Garage, parking	1 000 €

FORFAIT AVIS DE VALEUR 180 €

Prestations annexes : Sur devis

Honoraires maximum de transaction

Ce barème peut donner lieu à dérogations exceptionnelles, sur devis préalablement accepté par les parties, en cas notamment de mise en vente de plusieurs biens.